

HIVER 2026

MORZINE (Haute-Savoie)

Ski alpin aux portes du soleil
6/12 ans et 13/16 ans

Réf. 057 002 001



L'adresse de l'hôtel de collectivités vous sera communiquée avec la convocation départ

RENDEZ-VOUS SUR PLACE

Les usagers inscrits en RENDEZ-VOUS SUR PLACE sont attendus :

- ⇒ le premier jour vers 17 heures.
- ⇒ le dernier jour vers 13 heures. (A confirmer lors de la dépose de votre enfant le 1^{er} jour)

TRANSPORT

Alsace, Moselle : aller-retour en car depuis Colmar, Metz, Mulhouse et Strasbourg.

Lorraine, Champagne, Ardenne : aller-retour au départ, Chalons en Champagne, Charleville Mézières, Epinal, Nancy, Reims, Troyes et Vitry le François en car (ou en train selon les effectifs)

Lyon, Paris, Auxerre, Besançon, Dijon, Rouen et St-Dizier en car (ou en train selon les effectifs)

1^{er} ET DERNIER REPAS SERVIS

Premier repas servi : dîner *Dernier repas servi* : petit déjeuner + repas pique-nique en fonction de l'heure du retour

SITE

Situation géographique

La station de Morzine-Avoriaz se situe au cœur du domaine skiable des « **Portes du Soleil** ». Bien que nous ne puissions pas explorer les **650 kilomètres de pistes** desservies par plus de **220 remontées mécaniques**, les passionnés de glisse pourront pratiquer leur sport favori dans un complexe diversifié, exceptionnel et adapté à tous les niveaux.

Cadre de vie

Les chalets utilisés par **Vacances Pour Tous** font partie des hôtels de collectivité situés à **Morzine** et dans ses environs. Les différents centres seront organisés selon l'âge et les affinités des participants, ces critères étant définis avant le séjour.

- **RDC** : local ski, salles à manger et espaces d'activités.
- **Niveaux supérieurs** : chambres de **3 à 7 lits**, avec sanitaires complets situés soit à l'étage, soit dans les chambres.

ACTIVITES

L'activité neige : une expérience de glisse inoubliable

L'activité neige consiste en la **pratique du ski alpin** sur les différents sites des **Portes du Soleil**, depuis la **Grande Terche** jusqu'à **Avoriaz**, en passant par **Les Gets**, **le Pleney** et **Nyon**. Les sorties se dérouleront **le matin, l'après-midi ou en journée continue**, permettant de parcourir plus de **600 km de pistes adaptées à tous les niveaux**.

Organisation des journées

- **4 à 6 heures de ski par jour**, avec une **demi-journée de repos** au milieu du séjour pour préserver l'énergie et le bien-être des jeunes.
- L'**encadrement est assuré par une équipe dédiée**, qui accompagnera les jeunes sur les pistes et veillera à leur progression.
- **Option ESF pour les débutants** : 2 heures de cours quotidiens avec passage des tests en fin de semaine (en option).
- L'activité s'adapte aux **conditions météo et au rythme des participants** pour garantir une expérience optimale.

- L'équipement de ski sera fourni sur place, dans une station partenaire de confiance utilisée depuis plusieurs saisons.

Des activités complémentaires

- Des sorties en station seront organisées pour profiter de l'ambiance hivernale et des animations locales.
- Un passage au marché traditionnel de la station permettra de découvrir la culture montagnarde et la vie locale.
- Des soirées et veillées seront proposées : grands jeux, boum, et autres moments de détente pour enrichir l'expérience.

Un séjour qui s'adapte à chaque participant

Il est reconnu que la qualité d'un séjour réside dans l'équilibre entre **activités, bien-être quotidien, autonomie et plaisir du sport**. L'objectif est de proposer des **vacances sur mesure**, où les loisirs et la pratique sportive se complètent harmonieusement. Cependant, **le ski, comme toute pratique sportive**, exige certains ajustements en fonction des conditions et des capacités individuelles. Le **milieu montagnard**, parfois contraignant, peut imposer des modifications de programme en fonction de la météo ou de la fatigue. L'objectif reste de garantir **la sécurité** de tous tout en répondant aux attentes, qu'il s'agisse de **glisse intensive ou de ski de loisir**.

Un séjour conçu pour vivre une aventure enneigée et mémorable.

ORGANISATION DU SEJOUR

Par la pratique des activités prévues, les animateurs favoriseront, pour chaque enfant, : la prise de responsabilités, l'apprentissage de l'autonomie selon ses capacités, le plaisir, ainsi que la découverte du milieu naturel et des traditions locales. Ils veilleront à organiser la vie quotidienne de manière à respecter les besoins spécifiques de chaque enfant : sommeil, alimentation et hygiène.

- La vie collective sera structurée pour respecter les rythmes et besoins individuels de chaque enfant.
- Les moments de lever, petit-déjeuner et coucher seront individualisés.
- Le lavage du linge n'étant pas prévu, il est demandé de fournir tout le nécessaire et de veiller à ce que les enfants disposent de tenues chaudes et adaptées aux activités neige.

Un **assistant sanitaire diplômé** assurera la surveillance de la santé de tous, en collaboration avec le médecin habituel du centre. Il est important de s'assurer que le dossier d'inscription soit correctement rempli, notamment la section « renseignements médicaux », et que le certificat médical soit fourni en raison de la pratique d'activités sportives.

Pour les moments de la vie quotidienne (lever, toilette, repas, courrier, argent de poche, linge), un adulte sera responsable d'un petit groupe de 8 à 10 enfants durant tout le séjour, créant ainsi un environnement sécurisant et permettant à chaque enfant de conserver ses repères. Cela est particulièrement essentiel pour les plus jeunes, qui ont besoin de se sentir en sécurité.

- **POUR AVOIR DES NOUVELLES DE VOTRE ENFANT :**

Nous mettons aussi en place un blog : www.ondonedesnouvelles.com

1. Suivez le guide....

Le code vous sera confirmé sur la convocation départ

Attention ! Si le comportement de votre enfant était de nature à nuire à sa sécurité ou à celle de ses camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun d'entre-eux, une décision de renvoi pourrait être prise à son encontre, frais de retour à votre charge...

PREPARER LE SEJOUR

- **Trousseau de séjour / trousseau spécifique :**
À partir de 12 ans, le jeune a la responsabilité de son trousseau, et aucun contrôle n'est effectué.
IMPORTANT : tout le linge doit être marqué au nom de l'enfant (marqueur indélébile ou bande cousue). Merci d'éviter les vêtements de valeur.
- **Argent de poche :** A discrétion de la famille. Les enfants ne manquent de rien au centre, il n'est donc pas nécessaire de leur donner d'importantes sommes d'argent. Néanmoins une base maximale de 10 euros par semaine semble correcte. Placer la somme dans l'enveloppe spéciale qui vous sera transmise avant le départ .
Sur place, l'équipe prendra en charge, avec l'enfant, la gestion de cet argent.
- **Santé :** La fiche sanitaire de liaison doit être complétée avec précision. Elle est obligatoire. N'oubliez pas de nous communiquer toutes recommandations utiles. L'assistant sanitaire du séjour veillera au bon état de santé de tous. Pour tous les traitements médicaux en cours, un double de l'ordonnance du médecin est exigé pour que le jeune puisse poursuivre son traitement. Fournir impérativement l'attestation de sécurité sociale ou de la CMU
- **Utilisation du téléphone mobile :** Le téléphone mobile est un outil de communication de plus en plus utilisé par les jeunes, y compris en centre de vacances. Cependant, nous insistons sur le fait que l'usage abusif du téléphone mobile peut nuire à l'ambiance générale d'un séjour collectif de vacances. Nous conseillons aux jeunes de ne pas emporter de téléphone mobile pendant leur séjour.
- **Objet de valeur :** Le centre ne peut être tenu pour responsable de la disparition d'objets personnels non indispensables : vêtements de marque, bijoux, lecteurs MP3, appareil photo numérique, téléphone mobile...

Attention les vols, dégradations ou perte de téléphone portable, Ipod,... ne sont pas couverts par l'assurance de notre Association.

ASSURANCE

Toute disparition ou détérioration d'objets devra impérativement être signalée au directeur (-trice) dès que vous vous en apercevrez et en tout état de cause, avant la fin du séjour.

L'assurance ne peut intervenir après la fin du séjour. Nous vous rappelons que les pertes, dégradations et vols d'objets (type appareils électroniques, téléphones mobiles), bijoux, espèces ne sont pas garantis par l'assurance.

En cas d'accident corporel, l'assurance intervient en complément des remboursements de la Sécurité Sociale et de votre mutuelle.